

Enbatan

HEBDOMADAIRE
POLITIQUE
BASQUE
23 décembre 2010
n° 2158
1,30 €

AURORE

le crépuscule du droit

ISSN 0294-4596



9 770294 459006



Cette fin qui n'en finit pas

EN l'espace de trois semaines, deux communiqués et une longue interview avaient fait renaître l'espoir. Mais ensuite plus rien, silence radio pendant trois mois. Comment interpréter le mutisme d'ETA depuis le 28 septembre dernier? Ce jour-là, l'organisation se fendait d'une interview de plusieurs pages dans le quotidien *Gara*, volant la vedette à la photo de famille historique de Gernika, où toutes les composantes de la Gauche abertzale (Aralar, AB et EA), s'étaient réunies autour des ex-Batasuna pour demander solennellement aux clandestins de décréter une trêve permanente, unilatérale et vérifiable. Hasard du calendrier? Difficile de le croire. Bras de fer à peine voilé, dirions-nous. Les militaires tentaient alors pour la dernière fois, de reprendre la main sur un front médiatique pourtant perdu il y a fort longtemps. Depuis lors, plus un mot. De leur côté, les représentants du parti politique interdit multiplient les déclarations qui les éloignent chaque jour un peu plus de la lutte armée.

Faut-il être optimiste et penser que si ETA se tait, c'est qu'elle réfléchit sur les modalités de sa renonciation aux armes? Il est coutume d'affirmer que les meilleures négociations sont celles qui sont menées dans la discrétion, loin des projecteurs. L'activité déployée par l'avocat sud-africain Brian Currin et ses récentes déclarations en seraient la preuve. Le Pays Basque pourrait espérer un dénouement proche. Mais proche de quoi?

Car malgré tout, ces semaines d'incertitudes laissent penser qu'il demeure de fortes réticences à l'intérieur de l'organisation armée. Tous ne semblent pas acquis à l'idée d'un adieu aux armes. Mais tandis que les cagoulés tergiversent, le sablier s'écoule. Et tel un

boulet accroché à ses pieds, ETA, même moribonde, inactive et muette, entraîne l'ex-Batasuna vers le fond... La fin est longue, très longue et chaque jour compte. Ou plutôt, est compté. Compté par Arnaldo Otegi qui, du fond de sa cellule, ne ménage pourtant pas ses efforts. Compté par ces centaines de preso qui se consomment peu à peu dans les geôles hispaniques, condamnés à des peines toujours plus lourdes, des traitements toujours plus durs. Comptés par Zapatero et le lehendakari Lopez qui, à l'inverse, croisent les doigts pour que les clandestins parlent le plus tard possible. La persistance d'ETA leur permettra d'empêcher, sans trop émouvoir l'opinion, l'ex-Batasuna de se présenter aux élections forales et municipales du printemps 2011. Espoirs de conquêtes nouvelles pour le PSE, allié au PP: les deputaciones et la gestion de quelques belles villes tenues par le PNV pourraient s'offrir à lui. La disparition des urnes de la gauche radicale déstabiliserait ainsi, par ricochet, le PNV. Plus grave encore, l'existence même d'ETA justifie les pires violations aux Droits imprescriptibles de l'Homme hors des frontières espagnoles. Pour Aurore Martin, ce ne sont plus les jours qui sont comptés, mais bien les heures. Et, malgré le réveil tardif des élus de l'UMP, il semble que l'organisation armée ait servi d'alibi à la Justice française pour livrer à l'Inquisition castillane cette jeune femme qui a osé participer à des conférences de presse et publier des articles d'opinion...

Voilà bien l'ironie du sort; ETA qui se voulait à l'avant-garde du combat, remplit bien son rôle, mais à l'envers: première de cordée, elle entraîne peu à peu dans sa chute l'ensemble des abertzale, au Sud comme au Nord. Combien de temps encore, avant la fin?

Munstro hotza

FRIEDRICH Nietzsche filosofoak zion bezala, «*Estadua da munstro hotzenen artean hotzena*»; aipu hau etortzen da buruan Aurore Martin-en kontra hartua izan den erabakia gogoetatzen delarik. Heldu diren egunetan beraz, frantses nazionalitatea duen emazte gazte bat eramana izanen da espagnol poliziaen eskuetan ustezko delitu politiko batengatik. Azpimarratua izan da, «*Pyrenées-atlantiques*» departamenduko kontseilu orokorrean ere funtsean, ez dela «*frantses*» bati euroagindu bat baieztatzen ahal jakinez bere alderdia onartua dela frantses estadoan. Alta, Pariseko Kasazio gorteak ontzat eman du Paueko auzitegiak espainiaratzeko hartu duen erabakia. Munstro hotz horrek ongi gogoe-tatu eta landu du afera, seinale batzu plazaratu zituen jadanik ulertarazteko prest zela etapa berri batean sartzeko; horien artean, hautetsi delegazio bati eman zaion arrapostua joan zelarik Aurore Martinen afera aipatzeko xedearekin suprefeturan. Garai batean, Elisabeth Guigou justizi ministroak erran zuen bezala, Ipar Euskal herriko hautetsiek behar dute jakin Parisetik duela manatzen Frantziari, hots Iparraldean. Aurore Martinen alde Baionan egin den manifestaldian ere, senditzen zen kaskadunek txinparta ttipi bat espero zutela beren tresneria erabiltzeko jendeen kontra. Ainitzek diote Kasazioaren erabakia entsegu bat dela, lehen urrats horren ondotik zerrenda luzatuko dela, joan den mendeko 80. hamarkadan euskal militanteen estradizioen kasuan bezala, jendeak usatuko

direla eta azken finean munstro hotzek beren ibilbide errepre-siboa segitzen ahalko dutela. Egia da, gaur egun Euskal herri-rian ezagutzen dugun edo martxan abiatzen den testuinguru berri horretan, frantses estadoaren erabakia zaila dela ulertzea. Ulergarria litzateke espainol eta frantses estadoetan justiziak egiazki independientea baziren baina hortan ez dugu dudarik podere politikoer lotuak direla, partikulazki euskal gatazkarekin zerikusia duten aferetan. Ulergarria litzateke ere arazoa europar mailan pausatzen bazen ere, badu urte batzu orain europar estado batzuek legediak nahi dituztela zorrotzu justizia eta polizien arteko harremanen mailan. Bainan hor ere, pentsatzekoa da euroagindu bat baieztatzen ahal zutela duela aspaldi. Beraz, Batasuna-ko militanteari gertatzen dena Euskal Herriaren eskalan gogoetatzen ahal da. Hor da zinez agertzen estadoen hozdura jakinez holako erabaki batek mintzen ahal duela hemengo giroa. Borroka gune guzietatik euskal gizartearen erantzuna edo aldarrikapena baketsua bilakatzen delarik (laborantxa ganbaratik kolektibitate politiko baterat, AHT kontrako herri ekimenatik pasatuz), Aurore Martinek pairatzen duen egoera ongi erortzen da nunbait; munstro hotza erantzunik gabe egoiten da uholde demokratiko baten aintzinean eta hortaz gero eta gehiago oharitzen dira abertzaleak eta Iparraldeko jendeak ere. Beraz, horren kontra ez du estadoak gauza berririk erakusten, hainbat gatazketan frogatu duen bezala, ez daki besterik egiten sua piztu baino.



CETTE SEMAINE

TARTARO
 S'EST ÉTONNÉ

En agriculture aussi, la vitesse est dépassée !

● Michel Berhocoirgoïn

L'OPPOSITION à la LGV, pour une bonne partie et certainement la partie décisive, est alimentée par la remise en cause du modèle économique du "toujours plus vite". Elle s'inscrit dans la critique générale du productivisme, processus toujours plus coûteux socialement, économiquement, écologiquement, et nous pouvons rajouter aujourd'hui, énergiquement, climatiquement, etc. etc.

C'est parce que le TGV et la LGV symbolisent ce "toujours plus vite" que la bataille qui oppose les pro et les anti n'est pas une bataille des modernes contre les passeistes... la ligne de démarcation touche la structure du système. C'est un phénomène de grande envergure et le dossier LGV n'est qu'une des déclinaisons...

Le Slow City touche l'Europe

Ce phénomène est alimenté par l'urgence des solutions que nous imposent les défis auxquels nous sommes confrontés, et qui nous mettent le dos au mur. Dans tous les domaines le système est contesté dans sa logique, dans sa dynamique. Ainsi, dans le prolongement du mouvement "Slow food", le concept "Slow City" est né en 1999 au nord de l'Italie lorsque les habitants d'une petite ville refusent l'installation d'un Mc Do. Aujourd'hui le mouvement Slow City touche l'Europe entière et se structure au niveau international autour d'un manifeste qui aborde 70 questions aussi fondamentales que les consommations énergétiques, les transports en commun, le refus des OGM, ou la démocratie participative. Autre phénomène croissant: la notion de relocalisation de l'économie avec sa petite déclinaison des AMAP, ou la campagne "alimentons les régions" pour ne citer que celles-là, remet en cause cette aberration qui fait qu'un produit alimentaire fait des milliers de kilomètres entre son lieu de production, de conditionnement, et de consommation.

Si je parle de tout cela, c'est pour mieux venir à la question agricole où le mouvement progresse a pris racine dans "la critique du productivisme" (titre du premier rapport d'orientation du premier syndicat agricole "les Travailleurs Paysans", créé après l'instauration du pluralisme syndical en agriculture en 1981).

J'ai souvent comparé la question du modèle agricole à celle de la vitesse sur les routes.

Alors qu'à priori, aller toujours plus vite d'un point à un autre pourrait être considéré comme le signe du progrès, de la modernité et de la performance, il a été décidé de limiter la vitesse! Il a été décidé politiquement que tout ce qui était possible techniquement n'était pas forcément bon pour la collectivité!

Une agriculture multifonctionnelle

En fait, le calcul a montré que la facture globale du "toujours plus vite" est supérieure aux



gains individuels de tous ceux qui vont plus vite! C'est exactement ce que nous disons en agriculture: la facture globale du "toujours plus vite", toujours plus d'intensification, de hortolisation, d'industrialisation, de concentration est largement supérieure à tous les gains que peuvent faire ceux qui tirent leur épingle de ce jeu. Coût social, coût environnemental, financier, humain, etc. etc.

A cette remise en cause, la réponse, d'où qu'elle vienne, est plus ou moins la même: "Ce serait un retour en arrière, ce serait la fin de la recherche, du progrès... qui n'avance pas, recule! etc. etc."

Revenons à la voiture: la limitation de la vitesse a-t-elle signifié la fin du progrès et de l'industrie automobile? Bien sûr que non! La recherche, la technologie, la modernité se sont rédeployées au service des nouveaux objectifs politiques: sécurité, économie de carburant, confort, etc. L'industrie automobile se porte aussi bien qu'avant, et les automobilistes, mieux!

En agriculture ne pourrait-on pas faire de même? La recherche et le développement n'ont-ils pas à faire dans le sens d'une agriculture multifonctionnelle, économiquement efficiente, qui travaille l'immunité des bêtes, la fertilité des sols, la biodiversité à la place de la chimie, etc.? La révolution culturelle qui a eu lieu dans le domaine de la vitesse sur les routes, aura-t-elle lieu en agriculture? Ce qui concerne l'essentiel de la vie, ne méritait-il pas le destin accordé à un moins essentiel? Petit à petit le fruit mûrit, mais qu'il est long à atteindre la maturité!

●●● et réjoui qu'on ait retrouvé chez un retraité la tête d'Henri III de Navarre devenu Henri IV de France, authentifiée et révélée après étude du British Medical Journal.

Aujourd'hui quand on parle navarrais on ne dit plus autonomie mais anatomie.

●●● que l'on ne découvre qu'aujourd'hui les effets mortels du Mediator qui a enrichi les laboratoires Servier grâce à nombre de complaisances et d'incompétences. Certes remboursé par la Sécurité Sociale on ne mesure mal les économies que ce médicament a pu réaliser.

●●● et réjoui que la résistance à la LGV s'organise. Après Urrugne c'est à Ascaïn que le maire est venu, entouré d'un groupe de citoyens, s'opposer physiquement à l'entreprise de sondage de sol envoyée par RFF.

Conçu à grande vitesse cet enfant n'est pas désiré.

●●● pas tant que ça que les seigneurs déchus du dernier mondial, Anelka et Henri n'entendent pas abandonner leurs primes. Et pour cause ils ont fait des pieds et des mains.

●●● et réjoui que le Louvre ait réuni 5.000 donateurs pour acquérir 4 millions d'euros le tableau des "Trois grâces" de Lucas Cranach peint en 1531. Pas cher, même pas la moitié des stock options de Carlos Gohn, président de Renault-Nissan.

●●● et réjoui que les petits basques attendent non le Père Noël mais Olentzero, moins en phase avec la société de consommation. En Euskal Herria on n'a pas de pétrole mais on a du charbon de bois.



Vers l'extradition d'Aurore Martin

Le pas est franchi! Pour la première fois de son histoire, la justice française a permis l'extradition d'un de ses ressortissants vers un pays tiers. Pour la première fois, elle entérine le délit d'opinion. Aurore Martin, militante d'un parti politique reconnu en France, va être extradée vers l'Espagne pour y avoir exercé son droit d'expression, dans des conférences de presse, dans des réunions, dans les colonnes d'un journal!

VOICI la nouvelle, telle qu'elle nous est parvenue le 16 décembre au soir par la dépêche suivante de l'AFP: Paris, 16 décembre 2010: La justice française a rejeté le pourvoi formé par une militante française du parti indépendantiste basque Batasuna, visée par un mandat d'arrêt européen, contre son transfert en Espagne, a-t-on appris jeudi de

source judiciaire.

Le transfert en Espagne d'Aurore Martin, actuellement libre, est désormais juridiquement possible, après cette décision de la Cour de cassation, juridiction la plus élevée de la justice française.

La cour d'appel de Pau avait donné son feu vert en novembre au transfert d'Aurore Martin, qui bénéficiait d'un large mouvement de soutien au Pays Basque et parmi les défen-

“Le transfert en Espagne d'Aurore Martin, actuellement libre, est désormais juridiquement possible, après cette décision de la Cour de cassation, juridiction la plus élevée de la justice française.”

seurs de droits de l'Homme.

Le pourvoi en cassation, qui était suspensif, a été rejeté, a indiqué la source judiciaire.

Agée de 31 ans, Aurore Martin est poursuivie en Espagne pour “participation à une organisation terroriste”, selon les termes du Mandat d'arrêt émis par Madrid, qui relève notamment ses activités à la direction de Batasuna, un parti autorisé en France mais interdit en Espagne pour ses liens présumés avec l'organisation indépendantiste armée ETA.

Il lui est notamment reproché sa participation, en qualité de membre de Batasuna, à diverses réunions publiques et conférences de presse, en France comme en Espagne, en

Les réactions

MALHEUREUSEMENT, cette dépêche AFP n'a pratiquement pas été reprise par la “grande” presse, dite nationale. Les problèmes périphériques n'intéressent guère les média parisiens. Localement, en revanche, les réactions ont été vives et nombreuses. Les plus révélatrices émanent du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques en session à Pau les 16 et 17 décembre. Si aucune motion n'a été formellement adoptée, les prises de positions se sont succédées. La plus remarquée a été celle du leader UMP, des élus départementaux, Max Brisson, conseiller général de Biarritz: “Je ne partage pas les engagements politiques d'Aurore Martin. Je n'accepte pas que Batasuna, son parti, ne condamne pas sans réserve la violence et le terrorisme. Bien que je m'abstienne de commenter les jugements, je n'accepte pas qu'une jeune française soit extradée pour ses convictions politiques et pour son appartenance à un parti non interdit en France. Ici le délit d'opinion n'existe pas.

La France doit protéger tous ses concitoyens, même ceux qui défendent des idées radicales, si elles sont légalement exprimées (...).

Du côté des centristes, Jean-Pierre Mirande (Mauléon): “Il faut respecter la démocratie. Batasuna est autorisé en France”. Michel Arhancet (Tardets) “Je pensais que les Droits de l'Homme existaient encore”. Monique Larran-Lange (Bayonne): “Il y a absence de délit au regard de la loi française”. Jean-Jacques Lasserre (MODEM), vice-président du Conseil général, par ailleurs président du Conseil des élus du Pays Basque: “Je souhaite une main tendue au moment où France et Espagne connaissent un moment particulier de leur vie sociale et politique”.

Côté socialiste, Kotte Ecenarro (Hendaye): “Dès le début, j'ai soutenu Aurore Martin. Je continue à le faire”. Guy Mondorge (Anglet): “Rappelons ici les Droits de l'Homme et du citoyen”. Christophe Martin (Boucau): “Nul ne peut être condamné pour ses opinions”.

L'abertzale Alain Iriart (St Pierre d'Irube) a réaffirmé son engagement auprès d'Aurore et contre le MAE.

Comme le souligne malicieusement Sud Ouest, “les conseillers “béarnais” sont restés silencieux, un silence remarqué autour d'une question basque”. Il ajoute non moins malicieusement: “Un silence, sans doute synonyme de soutien”. Côté Béarn, l'honneur est sauf, grâce au député-maire d'Accous Jean Lassalle qui s'est même aventuré à dire que “le processus de paix est engagé par ETA et le gouvernement espagnol”. Aussi n'imagine-t-il pas que “l'on puisse être poursuivi pour des prises de position, en plein processus de paix”. Jean Lassalle n'est qu'à moitié “béarnais” puisqu'il est député d'une circonscription basco-béarnaise...

D'autres réactions

Toujours dans ce domaine des réactions, signalons celle du Conseil des élus présidé par J-J. Lasserre, de la conseillère régionale d'Europe-



Didier Borotra

Max Brisson

Kotte Ecenarro

Jean Lassalle

Jean-Jacques Lasserre

François Maitia

PHILIPPE MAYTE ETA ANTTON CURUTCHARRY, EUSKAL HERRIKO HISTORIARI BURUZKO FORMAKUNTZAREN ANIMATZAILEAK

Historia, ez gaitezen amnesiko sor edo izan!



Les premiers habitants du Pays Basque sont apparus au Paléolithique inférieur, il y environ 200 000 ans.
Le Paléolithique a laissé, au Pays Basque, de nombreux vestiges de pierre.

Laster, Manu Robles-Arangiz Fundazioak eta ARIHPB (Association pour la Recherche et l'Initiation à l'Histoire du Pays Basque) elkarteak antolatuko dituzte hainbat hitzaldi euskaraz eta frantsesez «*jakiteko nora goazen, jakin behar da nondik gatozen!*» formularen hobeki ulertzeko. Frantziako, Espaniako edo Euskal Herriko historia? Euskal Herriko historia

turistei kondatua, abertzale militanteei edo ikasle gazteei? Ikertzaile militantearen historia, Frantses Hezkunde Nazionaleko Historia Liburuarena edo Wikipedia-rena? Nola argi ikusi? Nola historiaren garrantziataz konzientzia hartu? Philippe Mayté eta Antton Curutcharryk, bi historia erakasleek, beren gogoetak luzatzen dizkigute eta hainbat erantzun gai ekartzen ondoko orrietan.

Philippe Mayté

Sarritan historiako erakasle batek bere ikasturtea hastean ondoko galdera pausatzen du: "Zuen ustez, zertako balio du historiak?" Beti bada ia ia lotsagabea deitzen ahal dugun bat «*Deusentzat!*» erantzungo duena, lehen lerroko neskatxa gisako bat erraiteko «*Iraganetik irakaspenak lortzeko*» eta erakasle bat zuhurki materialista... «*Hasteko eta bat ene bizi-bide izaiteko balio du!*»

Serioskiago, historiari baliagarritasun bat atxemaiten ahal diogu eta bereziki haren irakaskuntzari; historiak pertsona bat ez dadin amnesiko sortu eta izan ahal bidetzen du. →



▼
"L'histoire du Pays Basque, comme les autres, participe à la reconstitution de cette mosaïque construite par 80 milliards de personnes depuis que l'homo-sapiens sapiens a commencé à graver quelques mots, il y a de cela 5000 ans."

Philippe Mayté

Horrek parada emaiten dio pertsona bati bera denetik proiektio baten egitera, den tokitik eta bere hurbilekoekin. Hortako garrantzitsua da unibertsa den historia-
 ren eta zortearen erabakiz nolazbait guri lotua den lurralde edo lotuak diren lurraldeen historiaren irakurketarako lagungarri diren zombait gakoren ezagutzea.

Humanitatearen begietan, Euskal Herriaren historiak, Frantziaren edo Papua Ginea Berria-ren historiak bezainbat «balore» badu zeren harek ere ere parte hartzen du homo-sapiens-ak lehen hitzak grabatu zituenetik geroz, duela 5000 bat urte, 80 miliar pertsonak eraiki duten mosaikoaren berreraikuntzan.

Gure aburuz, Euskal Herriaren historia-ri intersatzeak laguntzen gaitu humanitatearen historiaren hobeki hurbiltzen eta haragitzen. Simpleki laguntzen gaitu ulertzen, zerk gaituen «zori komunitate» bilakarazten. Komunitate kontzeptu hori erreferentzia bat dugun Manex Goyhenetche-k gogokoa zuen eta gure mailan xumeki ezagutaraztea entseatzeko gira.

Historia ez da norberak bere helburuak lortzeko erabilia izan behar. Historiak ez du manipulatu behar helburu ideologiko eta politiko batzuentzat.

Historialaria xume egon behar da ulertzen eta argitaratzen entseatzeko den iraganaren aurrean. Hori zion historialari haundia zen Marc Bloch-ek : "Egiazko historiaren deabruzko etsaia: iritziaren mania"

Historia gurea bezalako komunitate berezi bat zer izan den eta zer den kontzientzia har arazteko tresna bat da bakarririk.

Euskal Herriaren historiak jabetzeak norberari ahalbidetzen du ulertzea nola proiektu bateratzaileak (edo ez bateratzaileak), zituzten emazte eta gizonek moldatu duten bera sortu, haunditu, bizi edo ez den lurraldea, beste lurraldetan gertatzen den bezala.

Iraganaren inbentarioa egin eta partekatu

Euskal Herriaren historiataz kontzientzia hartzeak erran nahi du ez dela gertakari bat ere baztertu behar, gertaerak ez baldin badu ere bat egiten ikerketaren objektuari buruz dugun ideiarekin edo ukan nahi ginukun ideiarekin.

Horrez gain, eta deontologia guztiarekin, aitzinean eman behar da, bizi den lurralde honetaz, eremu berezia egin duen gertakari oro. Jakinez lurralde hortan, jendarte bat bizi dela, ez beste guneetan baino hobea edo txarragoa, baina segurrenik ezberdina.

Historialaria hor da, handi nahirik gabe, inbentarioa egiteko, ikerketaren fruituen partekatzeko eta argitara emateko, baktxari, ahalbidetzen duelarik orainean bere burua hobe kokatzea.



Antonio Tovarren iritzi Iberiar Penintsularen iparraldean orain dela 2500 urte zegoen hizkuntza egoera.

Antton Curutcharry

«Euskal Herriaren historia», zer erran nahi ote du horrek?

"Behar ote zen idatzi Euskal Herriaren historia bat? Euskal herritarren historia bat? Euskal nazioaren historia bat? Euskal popularena? Lehen kasuan, lurralde batez ari gira: baina zer erreferentziaren arabera definitua den lurraldea?"

Manex Goyhenetche-en «*Histoire Générale du Pays Basque*» liburuaren lehen hitz hauek nolazbait ezegonkortzen ahal gaituzte.

Euskal Herria?

Zer erran nahi eman, termino historikoe-tan «*Euskal Herria*» hitzari? Behar ote da ikertu gaur egun Euskal Herria izendatzen dugun lurraldea? Hori zaila da, zeren iraganean, zombait lurralde euskaldunak izan dira eta gaur egun ez dira gehiago hala. Alderantziz, beste batzu gaurko Euskal Herrian dira, jakinez ez dutela egiazki euskal iraganik (pentsa dezagun Bokale-ri!).

Euskal populua?

Behar ote da berdin populu bati lotu; baina zein populuri?

Euskotarrak, hala aipaturik, berant agertzen dira Historian, Jesus Kristoren sortzetik landa mila urte inguru.

Hori aintzin «*Vascon*»ak, «*Tarbel*»ak, «*Vardule*»ak, etab. baziren, eta haietarik inorrek ez zuen gaur egungo Euskal Herriaren eremu osoa okupatua.

Euskal Hizkuntza?

Behar ote da beraz gida-hari berezi bat hautatu? Demagun euskara: egin dezagun orduan populu euskaldunen historia. Baina, hizkuntza galtzen denean, lurralde batek hizkuntza ezberdinak ezagutzen dituelarik... zer egin? Gaur egungo eskualde batzuk ez dute euskara mintzatzeko, eta, kasu batzutan, ez da berritasun bat: Nafarroaren hegoaldeak galdu du duela 1000 urte euskararen erabilpena... behar ote da eremu hori holako ikerketa batean konduan hartu?

Hautuak egin

Holako galderen aintzinean, historialariak ezin konponduko arazoan aintzinean ezartzen dira. Hala ere, tematuz geroz Historia nahi badu idatzi, hautuak egin behar dituzte. Eta naturaz, hautu batek baztertzen ditu beste posibilitate batzu. Ondorioz, historialarien hautuak kritikatzeko eta eztabaidatzeko ahal dira. Oraino trabagarriago dena ere, zer irizpideren arabera hautuak egin?

Kritikaz kritika... urtez urte

Kitzik

Urte zaharra joaiten eta urte berria heldu diren garai huntan, gogoeta ttipi bat darabilkit ene bihotzean. Ez dut uste kanbiamen aintz izanen den urte berriarekin.

Azkenean... urteak joan, urteak jin, ta Euskal Herrian, kakatik jalgi ezin!

Bada alde batetik gure auzo herriek zangopilatzen gaituztelaren eguneroko froga eta bestalde, egunerokoa hau ere, maleruski, euskaldunek euskaldunen kontra egiten ditugun ezin bururatuzko kritikak. Egia da hala ez? Beti badugu zerbait kitzika erraiteko auzokoaz edo lankideaz eta berdin lagunetaz ere!

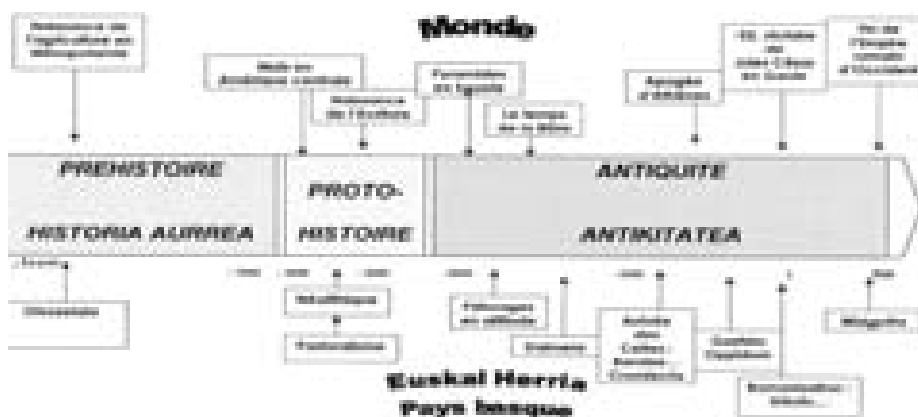
Hura, sindikatuaren kide karta ez harturik kritikatuko dugu, eta hau preseski bestearen kide karta hartu baitu. Hura kritikatuko dugu euskara maila eskasarengatik eta beste hura intelektualegia deituko euskara garbi garbi batean mintzo delakoan. Elkarte haren lana gaitzetsiko dugu eta ondokoaren ideia eskasa salatuko. Politikari huni tu eginen dakogu eta beste hari ere! (Kasu huntan ez da ibiltzen... ados niz!). Bertso saio hunen itzulpen lana kritikatuko dugu eta beste harena laudatuko, lankide alfer hunen lana omentzen dugu eta bestearenaz untsa futitzen, laborari hunen trakturraz harro eta bestea hitzez peko errekarat igortzen, etab, etab, etab...

Normala da erranen dautazie! Bai beharba, azkenean nunnahi izanik ere, batek bestea kritikatuko du.

Mundu guzian hala da!
Ez dut beraz uste urte berriak zerbait eragin ukanen duenik sail hortan. Aintzina joan behar gira beraz eta agian, egun batez, zerbaiteri buruz seurik, denak ados izanen gira.

Jakin zazie hasteko nik erranik, ez dela egun horren bezpera hurbiltzekotan gero!

Urteak joan, urteak jin, Euskal Herrian kakatik jalgi ezin!



Historian garai ezberdinak (Munduan eta Euskal Herrian)

Arbitrariora jokoan sartzen da! Moztura geografiko eta kronologikoak, alderdikeriak, ideologikoak... Nola moldatzen da inpartzialitatea, sakontasuna eta zehatztasuna atxiki nahi dituen historialaria? Eh, be, ezin du!

Tesiak, antitesiak, ikerketak eta kontra ikerketak

Historia humanitate zientzia bat denez, ez da zehatza. Ez da behin betikotz finkatua, anitz aldatzen da, eta fite!

Historialariek dute Historia egiten. Hori tesia eta antitesia ukaldika. Ikerketek eta kontra ikerketek Historia erakitzen dute. Historia, historialariek orain arte egin dituzten akats guzien gehiketaren ondorioa da.

Denak ados dira gaur egun erraiteko «Frantziako Historia»k ez duela ezer erran nahi.

Jakina! Galia ez da Frantzia, Francoen erresuma ere, ez eta ere «Francia Occidentalis»...

Mugak, populuak, hizkuntzak aldatzen, desagertzen, agertzen dira. Deus ez da betiko finkatu edo geldiarazia.

A priori determinista

Frantziaren historia egiteak ez du Euskal Herriaren, Txinaren edo Austriaren historiaren egiteak baino zentzu gehiago. Determinista den a priori batekin al egitea da, hots, gaur egungo lurraldearen iraganaren aipatzea, jakinez iraganean, lurralde hori izaiterik gabe zela...

Holako historioarekin, entseatzen da erakustera iraganean pasatu den guziak, gaur egun ezagutzen dugunaren eraikuntzarat eramaiten duela. Eta hori, «oraina» bururatze edo konplitze bat balitz bezala, lortu nahi zen helburu bat balitz bezala... Alta, iraganeko populuek ez dakite geroa irakurtzen: Saint-Louis-k ez zuen frantziar Errepublikak bere xedeetan!

Zentzudun egon

Historialariak behar du beraz izigarri burutsu edo zuhur egon Historiatan ari delarik, eta hori oraino gehiago nahi duelarik egin... zerbaiten historia!

Nafarroko erresumak ez du arau horri ihes egiten. Haren ikerketa ondoko datuek errexten dute: bada garai bat non erresuma hori agertzen den, garai bat non erresuma hori hor den eta beste garai bat non erresuma desagertzen den. Errexago zaigu beraz ikertzea, hasiera bat... eta bukaera bat duen gizon-emakume eraikuntza hau!

- HITZORDUAK :**
Larunbata, 2011ko urtarrilaren 22an 10:00etan
 Prehistoriatik Erdi Arora, **Antton Curutcharry-rekin**
Larunbata, 2011ko urtarrilaren 22an 14:30tan
 Nafarroako Erreinua, **Antton Curutcharry-rekin**
Larunbata, 2011ko urtarrilaren 29an 10:00etan
 1789 aintzineko Euskal Herria / Aro modernoa, **Peio Etcheverry-rekin**
Larunbata, 2011ko urtarrilaren 29an 14:30tan
 1789 ondoko Euskal Herria / Aro garaikidea, **Peio Etcheverry-Aintchart-ekin**

▼
*"Ce sont les historiens qui font l'Histoire,
 et c'est à coup de thèses puis d'antithèses,
 de travaux et de contre travaux
 qu'elle se construit.
 L'Histoire est le résultat de la somme
 de toutes les erreurs passées
 des historiens !"*
Antton Curutcharry



Euskal Herriaren Historia ezagutu

Formakuntza, hasi berrientzat

2011ko urtarrilaren 22 eta 29an larunbatarekin, Euskal Herriaren Historia euskaraz ezagutzeko parada ukanen duzue.

2011ko otsailaren 5 eta 12an, frantsesezko bertsoia emanana izanen da, beherean dituzuen aurkezpenen harititik.

De la préhistoire au Moyen Age, avec Philippe Mayté

De la préhistoire à la fin de la romanisation: il s'agit de traiter d'une vaste période où se met en place une civilisation basque pastorale puis agro-pastorale, fondée sur une unité linguistique (permettant d'ailleurs de traiter de la question des origines de ce peuple) et les premiers échanges culturels avec les autres civilisations traversant les Pyrénées ou s'y installant temporairement.

Le Royaume de Navarre, avec Antton Curutcharry

Le Royaume de Navarre : c'est le point central et emblématique d'une période englobant le Moyen-âge et les débuts de l'époque moderne (c'est-à-dire jusqu'à l'Édit d'union de 1620; mais les limites peuvent être fixées autrement).

Le Pays Basque avant 1789, avec Peio Etcheverry

L'époque moderne et les grands traits culturels, sociaux et institutionnels du Pays Basque jusqu'à leur disparition en 1789 au nord et en 1876 au sud. C'est par exemple l'époque des institutions populaires telles que le Biltzar du Labourd, l'affirmation d'un droit basque se déclinant dans le domaine public comme dans le domaine privé.

Le Pays Basque après 1789, avec Peio Etcheverry-Aintchart

L'époque contemporaine: du "long XIXème siècle" (s'achevant en 1918) à l'époque actuelle, avec ses grandes mutations socio-économiques (surtout liées à la révolution industrielle) et politiques (les logiques nationales et les oppositions qui ont abouti à la situation politique actuelle, encore non-résolue).



Plus d'informations dans le prochain numéro.

Affiche des deux journées de Formation en euskara à Ainhice Mongelos au local de Laborantza Ganbara

L'Agenda de la Fondation



Aldaren bloga : www.mrafundazioa-alda.org

FORMATIONS DE BIZI! & MRA

Week-end de formation à l'action non-violente les 22 et 23 janvier à Ustaritz avec Xavier Renou des Désobeissants, et des militant(e)s de Bizi !

Programme :

- 1) La préparation d'une action : repérage, scénario, plans A et B, briefing contenu et message, technique, juridique)
- 2) Rechercher l'efficacité : objectifs clairs, pédagogie de l'action
- 3) Déroulement d'une action :
 - coordination, sécurité, communication, négociation, évaluation
 - répartition des différents rôles dans une action

- les différents types d'action : répertoire et exemples concrets
- techniques de blocage et de résistance à une évacuation, d'escalade
- gérer son stress pendant l'action
- check list (récapitulatif) d'une action type
- 4) L'action et les médias
- 5) La répression :
 - techniques de protection contre l'éventuelle brutalité des vigiles ou forces de l'ordre
 - quels droits quand on est arrêté par la police ?
 - la garde-à-vue
 - la convocation au commissariat



Fondation Manu Robles-Arangiz Institutua
20, Cordeliers karrika
64100 BAIONA
☎ + 33 (0)5 59 59 33 23
www.mrafundazioa.org

Zuzendaria
Dani Gomez
Ipar Euskal Herriko arduraduna
Txetx Etcheverry
Alda!ren koordinatzailea
Xabier Harlouchet



2006 et 2007.

Parmi les faits reprochés par la justice espagnole à Aurore Martin, la cour d'appel avait écarté ceux qui concernent ses activités en France et n'avait retenu qu'une partie de ceux qui se sont déroulés en Espagne.

La Ligue des droits de l'Homme, l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH) et la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) avaient notamment dénoncé dans un communiqué une "entente entre Etats pour muse-ler des opposants politiques".

A Bayonne, dans le Pays Basque français, le président de la section locale de la Ligue des droits de l'Homme, Christophe Desprez, a jugé la situation "consternante", soulignant que c'est "la procédure du mandat d'arrêt européen elle-même qui est en cause".

"Une militante française d'une organisation légale en France peut ainsi être transférée dans un pays où cette même organisation n'est pas autorisée", a-t-il dénoncé.

Michel Berger, porte-parole du Collectif des droits de l'Homme du Pays Basque, a de son côté jugé "incompréhensible, plus que regrettable" la décision annoncée. "On avait cette crainte, ils ont voulu aller jusqu'au bout", a-t-il dit à l'AFP, évoquant une décision "contraire au bon sens du droit".

C'est bien la première fois

AURORE Martin est-elle le premier citoyen français à être extradé vers un pays tiers? Formellement, oui. La procédure du MAE a pourtant été utilisée contre d'autres Basques ressortissants français. Le 1^{er} juin 2004, la Cour d'appel de Pau avait dit non au MAE espagnol visant Yves Machicote, Haritza Galarraga et une certaine Amaia Rekarte, devenue aujourd'hui... avocate d'Aurore Martin. Fait rarissime: le Procureur général Jean-François Lorans avait introduit un recours en Cassation. La Cour suprême, le 8 juillet 2004, avait confirmé le refus, au motif notamment que certains faits reprochés avaient été commis en France. (Il est à noter que cette fois-ci aussi, certaines infractions imputées à Aurore, dans le MAE espagnol relèvent du territoire français. Mais ils ont été écartés par les juges palois). Le 2 février 2005, la Cour d'appel de Paris avait refusé le MAE adressé par le Juge Garzon à l'encontre de Jean-François Lefort "Lo" soupçonné de diriger depuis la France le collectif Askatasuna interdit en Espagne... Mais il faut rappeler ici le cas de Jose Antonio Zurutuza, chef d'entreprise hendayais natu-

lisé français en 1988, extradé vers l'Espagne selon la procédure de l'extradition (Cour d'appel de Pau du 25 février 2004 confirmé par Cassation et Conseil d'Etat). Les faits incriminés dataient de 1982, soit six ans avant la naturalisation, ce qui autorisait, selon une loi de 1923 l'extradition de ce "national". Quant à Aurore Martin, elle a déjà fait l'objet au printemps 2010 d'un MAE lancé par l'Espagne. Mais la Cour d'appel de Pau, la même qui l'autorise aujourd'hui, l'avait rejeté, au motif de ses incohérences, à la date du 8 juin 2010.

Les Basques et le MAE

C'est par dizaines qu'il faut compter le nombre de remises à l'Espagne de citoyens basques, par la procédure du MAE. Bien entendu, il s'agit là des Basques tenus pour "espagnols"... Le chiffre n'est pas connu, dans la mesure où, pendant quelques années, a perduré la procédure ancienne de l'extradition. Le MAE a fonctionné au moins une fois dans l'autre sens: Peio Alcantarilla, récemment jugé à Paris, arrêté le 3 octobre 2004 à Burgos, a été remis à la France par MAE le 13 janvier 2005.

Ecologie Alice Leiciaguezahar, d'un Collectif regroupant PS, PC, PG, LDH, Cimade, NPA, FSU, CFDT (Pays Basque), ATTAC (Pays Basque).

Parmi les personnalités locales, le conseiller régional PS François Maitia qui voit dans ce MAE une mise en garde à Batasuna d'Iparalde, ajoutant: "Aurore Martin n'est pas une terroriste, elle n'est pas dans la logique des actions armées d'ETA. Les faits retenus se sont produits lors de la dernière trêve d'ETA (2006-2007). Cette extradition reste très choquante". Le sénateur-maire centriste de Biarritz Didier Borotra: "La France n'a pas à extraditer une de ses concitoyennes pour un motif compréhensible en Espagne, mais qui n'est pas répréhensible en France".

Askatasuna a tenu le 17 décembre une conférence de presse à Bayonne. Le Comité a vu dans ce MAE un outil politique susceptible de servir prochainement contre d'autres militants, tels Xabi Larraalde ou Jean-Claude Aguerre. Il s'est réjoui, avec réserves, des prises de position des élus, et n'a pas manqué de stigmatiser le silence de certains autres. La veille, dans la soirée, des rassemblements pour Aurore, ont été organisés, notamment à St Jean, et Bayonne. Puis, le 21 à St Jean Pied de Port.

Le CDDHPB a publié le communiqué suivant: "Ce jeudi 16 décembre 2010, la cour de cassation a rejeté le pourvoi d'Aurore Martin. La France accepte donc sans état d'âme le transfert d'une ressortissante vers l'Espagne où elle risque d'être incarcérée, dans les conditions particulièrement odieuses que l'on connaît, pour avoir participé à des prises de parole politiques en public.

On voit jusqu'où l'application du MAE (Mandat

d'Arrêt Européen), combattu avec détermination par toutes les personnes qui croient encore en une justice indépendante, peut conduire, soi disant en toute légalité.

Il est loin le temps où la France, terre d'asile, accueillait tous ceux qui dans leur patrie étaient menacés. Aujourd'hui, ce ne sont même plus seulement les étrangers sans papier qu'elle exi-

Et maintenant?

Au moment où sera publié le présent numéro d'Enbata, le sort d'Aurore Martin sera peut être scellé. La procédure finale est entre les mains du Procureur général de la Cour d'appel de Pau. C'est lui qui est chargé de l'application finale du MAE. Il peut donc ordonner la prise de corps d'Aurore et sa



le, sans égard, mais les citoyens français coupables de s'exprimer chez un voisin européen! Après avoir perdu le titre de pays des droits de l'homme, aurait-elle perdu définitivement la raison et le titre de pays des lumières? Ce n'est plus l'aurore mais le crépuscule! Devant une telle aberration, le CDDHPB s'élève avec force et exige du gouvernement suffisamment de lucidité pour renoncer à l'exécution d'une telle condamnation."

Le Monde du 21 publie un article de son correspondant.

remise à l'Espagne. Mais l'actualité nous rappelle que le Parquet en France est sous la tutelle de la Chancellerie, c'est-à-dire du pouvoir exécutif. L'actuel Garde des Sceaux Michel Mercier a entre ses mains le dossier d'Aurore. Osera-t-il s'opposer à l'exécution de ce Mandat d'arrêt? Soyons sûrs qu'il fera ce que lui dira de faire un certain N. Sarkozy.

Dernière heure: Aurore Martin annonce être entrée "en clandestinité".



Le projet territorial

Par ces temps de redéfinition des institutions locales, Battita Boloquy, directeur du Conseil de développement et du Conseil des élus du Pays Basque, éclaire les enjeux et les opportunités de nos trois provinces.

ENBATA: Le Conseil de développement du Pays Basque vient de tenir, vendredi 17 décembre, une assemblée générale extraordinaire afin de mettre en conformité ses statuts et règlement intérieur avec ses diverses missions. Pouvez-vous nous expliquer le sens de cette assemblée?

Battita Boloquy: Cette assemblée générale s'inscrit dans la continuité d'un engagement pris lors du 15^{ème} anniversaire du Conseil de développement du Pays Basque qui s'était tenu à Ixassou en juin 2009. A cette occasion, plusieurs constats avaient été faits sur le peu de place accordés aux femmes et aux jeunes



Battita Boloquy

dans nos instances, sur la nécessité de mieux faire connaître le dispositif, de faire évoluer les missions. Par ailleurs, malgré la qualité du travail reconnu par tous, un risque d'institutionnalisation du CDPB avait été pointé par certains.

Le Président, J-B. Etcheto, s'était engagé à conduire une réflexion en interne pour rebattre les cartes et apporter les modifications nécessaires avant le prochain renouvellement. Pour cela, le Conseil de direction s'est réuni à plusieurs reprises dans le courant de l'année 2010 et a mené une réflexion approfondie avec le concours d'une animation externe assurée par une équipe de «Mairies conseils».

L'assemblée générale de ce vendredi 17 décembre est l'aboutissement de cette réflexion. De nouvelles orientations ont été débattues et les statuts ont été adaptés en conséquence.

Sur les missions, le Conseil de développement a réaffirmé son positionnement pour être, en lien étroit avec le Conseil des élus et tout en se

donnant une liberté de ton, un acteur clé de l'aménagement et du développement du Pays Basque et de la coopération transfrontalière. Au-delà, il se donne aussi la possibilité d'affirmer davantage une fonction d'interpellation en intervenant sur des questions d'actualité relevant de son champ d'action.

Il a pris également un engagement pour aller vers la parité en donnant une place plus importante aux femmes et aux jeunes dans les instances du Conseil de développement. A l'occasion du prochain renouvellement qui aura lieu début 2011, les structures membres seront invitées à désigner des délégués titulaires et suppléants de sexe opposé.

Un débat important a eu lieu aussi sur la représentation du monde de l'entreprise au Conseil de direction et des dispositions ont été prises pour que les syndicats d'employeurs et de salariés soient représentés dans l'instance exécutive du Conseil de développement.

Enfin, l'Assemblée générale s'est donné comme objectif d'ouvrir un chantier en 2010 pour favoriser la mise en réseau des instances de démocratie participative à l'échelle du Pays Basque et de développer des liens avec des instances similaires aux niveaux régional, national et transfrontalier.

Enb.: Comment s'articule le double fonctionnement du Conseil de développement et du Conseil des élus du Pays Basque? Cette complémentarité doit-elle être redéfinie?

B. B.: Depuis 1995, le Conseil des élus et le Conseil de développement travaillent en étroite relation. Le Conseil des élus a vocation à porter le projet du territoire Pays Basque, à le négocier auprès des partenaires (Etat, Région, Département) et à mobiliser des moyens pour mettre en œuvre les actions. C'est ce qu'il a fait avec la Convention spécifique entre 2001 et 2006 et qu'il fait aujourd'hui avec le Contrat territorial 2007-2013. Le Conseil de développement, de par sa composition, apporte une contribution forte des acteurs du monde socio-économique, culturel, de la santé... au projet de territoire et éclaire toute une série de dossiers par des points de vue et des contributions de la société civile.

Pour faciliter ce lien entre les deux instances, le conseil d'administration du Conseil des élus et le conseil de direction du Conseil de développement se réunissent régulièrement en assemblée plénière (60 membres) pour traiter ensemble de dossiers liés au Contrat territorial Pays Basque (aménagement le Pays Basque, agenda 21, évaluation...).

Une équipe technique de 8 personnes travaille pour le compte des deux instances. L'assem-

“Le conseil de développement a réaffirmé son positionnement pour être, en lien étroit avec le Conseil des élus et tout en se donnant une liberté de ton, un acteur clé de l'aménagement et du développement du Pays Basque et de la coopération transfrontalière.”

blée générale du 17 décembre a apporté des précisions sur les modalités d'examen et de traitement des avis élaborés par le Conseil de développement. Tout en gardant une liberté d'initiative, il a prévu une procédure pour que ces travaux soient partagés étroitement avec les instances du Conseil des élus.

Enb.: Une forte réflexion est engagée par le Conseil de développement du Pays Basque pour définir une “marque Pays Basque”. Comment se déroule-t-elle? Quelles en seront les applications?

B. B.: Ce dossier a été engagé par le Conseil de développement, à la fin 2008, sous l'animation de Pierre Mendiboure. Il s'agit d'une opération inscrite dans le Contrat territorial et qui a pour objectif d'examiner si la création d'une marque territoriale Pays Basque est opportune et faisable et dans quelles conditions. Près de 200 personnes ont pris part à cette réflexion avec un accompagnement assuré par le cabinet Qassiopé, spécialisé dans ce type de projet.

En juin 2010, et après de longs et intenses débats, le Conseil de direction a adopté un avis à l'unanimité. Cet avis confirme l'opportunité et la faisabilité d'une marque territoriale et propose les bases pour la concevoir.

Dans ses conclusions, le Conseil de développement a proposé au Conseil des élus de prendre la suite pour mettre en œuvre la marque. Le relais a été pris dès l'automne 2010 et sur l'invitation de Jean Jacques Lasserre, Président du Conseil des élus, plusieurs clusters/filières ont répondu présent aux deux réunions qui se sont tenues en octobre et décembre 2010: Uztartu/agroalimentaire, Goazen/tourisme, Eskal Ereka/bâtiment, Eurosimma/glisse, Silographic/entreprises créatives, artisanat d'art. Les chambres consulaires et les institutions publiques (Conseil général, Conseil régional, Etat) ont également exprimé leur intérêt pour aller de l'avant.

Dans le courant de l'année 2011, la phase de mise en œuvre de la marque sera travaillée par les différents acteurs (clusters, institutions, Conseil de développement/Conseil des élus) réunies au sein d'une Maîtrise d'ouvrage partenariale. Avec une coordination assurée par le Conseil général, plusieurs volets relatifs au contenu et au support de la marque seront étudiés avec l'objectif de disposer à la fin 2011 de l'ensemble des éléments techniques, éco-



nomiques, juridiques et financiers pour créer la marque territoriale.

Enb.: Le Parlement a voté la loi de réforme des collectivités territoriales. Qu'est ce qui va changer pour le Pays Basque?

B. B.: Même s'il est encore trop tôt pour apprécier l'impact réel de cette loi, on peut dire qu'elle peut avoir des effets à plusieurs niveaux.

Tout d'abord, sur l'évolution du dispositif Pays Basque. La loi adoptée en novembre structure les collectivités territoriales autour de deux couples; d'une part, le couple «*région/département*» et d'autre part, le couple «*intercommunalité/communes*». En supprimant l'article 22 de la loi de 1995 qui donne un cadre juridique aux «*pays*», cette loi interroge le devenir des «*territoires de projet*» qui assurent jusqu'à présent l'interface entre ces deux couples, ce qui est le cas du Pays Basque avec le dispositif Conseil des élus/Conseil de développement. A court terme, le Contrat territorial 2007-2013 qui traduit dans les faits ce lien, sera mené à terme normalement. La question se posera pour l'après 2013. Les nouvelles modalités de gestion des compétences par les collectivités seront effectives à partir de 2015. Le mode contractuel que nous avons aujourd'hui avec l'Etat, la Région et le département sera-t-il poursuivi? Les financements croisés venant des différentes institutions seront-ils maintenus?

En second lieu, la loi prévoit l'élaboration d'un schéma départemental de coopération intercommunale d'ici la fin 2011 et sa mise en œuvre avant le 1^{er} juin 2013. Au 1^{er} janvier 2011, la totalité des communes du Pays Basque, à l'exception d'une d'entre elles, seront membres d'une intercommunalité à fiscalité propre (communauté d'agglomération ou communauté de communes). Au total, à côté des neuf com-

munités de communes et de la communauté d'agglomération, on dénombre, en Pays Basque, près d'une quatre-vingts syndicats de communes de type SIVU, SIVOM... La rationalisation du paysage intercommunal voulue par le législateur, se traduira probablement par une réorganisation de cet édifice intercommunal en Pays Basque.

Par ailleurs, la loi prévoit la possibilité de créer des «*pôles métropolitains*» (regroupement d'intercommunalités) avec des compétences spécifiques. Une mesure dérogatoire a été adoptée pour donner cette possibilité aux territoires frontaliers dès l'instant où ils regroupent 300.000 habitants et une intercommunalité frontalière de plus de 50.000 habitants.

Enfin, en 2014, les conseillers régionaux et généraux seront remplacés par des conseillers territoriaux. Ils seront moins nombreux (45 dans le département contre 52 conseillers généraux aujourd'hui) et leur élection se fera à l'échelle de nouveaux cantons, redéfinis dans le cadre des circonscriptions législatives actuelles.

Enb.: Le Conseil des élus entend poursuivre sa réflexion pour renforcer la gouvernance du Pays Basque. La création d'une institution est-elle envisagée?

B. B.: Deux raisons ont amené le Conseil des élus en lien avec le Conseil de développement à engager une réflexion pour renforcer la gouvernance du Pays Basque: la réforme des collectivités territoriales et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels est confronté notre territoire.

Dès le début 2009, au moment où la réforme des collectivités territoriales était en préparation, le Conseil des élus et le Conseil de développement avaient sollicité une rencontre auprès de M. Balladur pour lui faire part des

crainces sur le devenir du dispositif Pays Basque avec la fin annoncée des Pays et la suppression de la clause de compétence générale des départements et régions. Dans la note intitulée «*comment préparer le Pays basque de demain?*» et remise au Président du Comité pour la réforme des collectivités territoriales, trois hypothèses d'évolution du mode de gouvernance du Pays Basque avaient été formulées: le maintien du système actuel, la mise en place d'une organisation disposant de compétences déléguées par les institutions publiques et la création d'une organisation dotée de compétences propres.

Par ailleurs, le contexte et les enjeux qui étaient à l'origine du Conseil des élus et du Conseil de développement il y a 15 ans ont fortement évolué. Les enjeux liés à l'aménagement et au développement de notre territoire se posent avec plus d'acuité (mobilité, urbanisme, logement, plan climat, solidarité entre les composantes territoriales...) et les intercommunalités sont devenues des acteurs majeurs dans le domaine des politiques d'aménagement et de développement.

Ces évolutions demandent à être analysées et partagées. Elles invitent à rebattre les cartes et à imaginer une nouvelle base de travail entre le Conseil des élus et ses partenaires (Etat, Région, département, Intercommunalités).

C'est dans ce sens, et sans à ce stade n'exclure aucune hypothèse, que le Conseil des élus souhaite poursuivre sa réflexion avec ses partenaires. Il entend ainsi redéfinir son champ d'action et ses missions et préciser le mode d'organisation qui lui paraîtra le plus indiqué pour y répondre.

Il propose au Conseil de développement de s'y associer, la question de la gouvernance étant aussi un enjeu important pour la société civile.

preso

● **Lourdes peines à Paris.** Le procès des dix accusés d'appartenance à ETA s'est terminé par de lourdes condamnations le 17 décembre devant la Cour d'assises spéciale de Paris. Malgré les sollicitations pressantes de M^e Blanco et leur citation par le Président de la cour, le juge d'instruction et le médecin légiste de Madrid n'ont pas déféré à la convocation. Le procureur Ricard a requis pendant neuf heures, pour des peines sévères, dont trente ans de prison pour «*Antza*» et «*Anboto*». Le verdict est tombé dans la soirée du 17; Mikel Albizu et sa compagne Mari Sol Iparaguirre, considérés lors de leur arrestation le 3 octobre 2004 comme les dirigeants d'ETA, ont été condamnés chacun à vingt ans de réclusion, dont deux tiers de sûreté, et interdiction définitive du territoire: Juan Krur-Maiza, Peio Alcantarilla et Jose Ramon Arana à 17, 15 et 18 ans de prison. Les prévenus libres ne retournent pas en prison: Xavier Oxarango, l'Hendayais Robert «*Popaul*» Arrambide, Lourdes Urdampilleta et Miriam Inçabi, restés longtemps en «*préventive*», ont été condamnés à 5, 4, 4 et 3 ans de prison.

Le public nombreux, a chanté «*Eusko guda-riak gira*» à la fin de l'audience et répété à tue-tête: IN-DE-PEN-DENTZIA!

● **Et pendant ce temps-là, la répression.** Tandis que Rufi Etxeberria annonçait le dépôt officiel en janvier d'un nouveau parti politique de la gauche abertzale, les policiers espagnols, sur ordre du juge de l'Audiencia nacional Fernando Grande-Marlaska, faisaient la chasse à SEGI. Dans la journée du 16 décembre, huit membres du Mouvement des jeunes SEGI étaient arrêtés en divers points du territoire, et immédiatement placés au secret. Six d'entre eux se trouvaient en Euskadi et Navarre. Les deux autres, avocats au Barreau de Bilbao, à Madrid et aux Canaries. Ihaizea Iluaoa, fille de l'«*historique*» Txomin Ziluaga, a été appréhendée sous les yeux de confrères, à la sortie d'une visite professionnelle faite à certains des quatorze jeunes arrêtés en octobre 2009, devant la prison de Madrid. Haritz Escudero a été arrêté sur le lieu de ses vacances, à Lanzarote. Leur affaires personnelles et leurs cabinets de Bilbao ont été perquisitionnés.

Qu'est ce que le MAE?

Le Mandat d'arrêt européen (MAE) a été créé entre douze Etats européens par Décision-Cadre du Conseil de l'UE (Union européenne) du 13 juin 2002. Sa naissance doit beaucoup à la volonté du Président espagnol Aznar. La France l'a intégré dans son Code de procédure pénal par la Loi du 9 mars 2004, dite «*Loi Perben II*».

Le MAE se substitue aux lois régissant jusqu'alors l'extradition. Il s'agit d'une procédure rapide et simplifiée. Là où il fallait au moins 9 mois, on arrive à 65 jours en intégrant le recours en Cassation! Le contrôle par les juges est réduit au minimum: on ne peut plus examiner le contenu, puisque des infractions inconnues en France y sont admises! Les motifs politiques sont écartés, puisque dans ce cas, ils relèvent du «*terrorisme*»! Grande nouveauté: le MAE est applicable aux nationaux de l'Etat sollicité. Ce qui a fait reculer l'Allemagne, où la Cour constitutionnelle de Karlsruhe, le 18 juillet 2005, l'a refusé, au motif précisément qu'il pouvait viser ses propres ressortissants.. Sur 14.000 MAE lancés à ce jour, il y en a eu 256 litigieux.



Mensonges croisés

● Jean-Louis Davant

NOTRE riche société occidentale vit dans le mensonge, l'illusion, la dette, l'intérêt immédiat. Le long terme n'existe plus, le moyen terme est renvoyé aux calendes grecques. C'est la fuite en avant. Mensonge des superprofits qui éclatent en bulles, entraînant la banqueroute et le désastre économique. Nos hardis traders vendent des choses qui n'existent pas encore, d'autres malins les leur achètent pour de l'argent virtuel, et les grands banquiers encouragent hypocritement les uns et les autres.

Mensonge de la mondialisation: elle est faite par les mêmes, au service d'actionnaires qui trahissent de bonnes entreprises à 10% de dividendes, pour cueillir 15% dans les paradis fiscaux et les néo-colonies à très bas salaires. Mensonge de la retraite à 62 ans: avec 42 ou 43 ans de cotisations, beaucoup la prendront à 65 ou 67 ans. Mensonge de l'Etat démocratique, belle ligne Maginot contournée par les panzers de la finance, survolée par les stukas de la spéculation à mort. Même le patron d'antan est laminé, réduit à faire la police sociale du travail, et l'Etat aussi est rabaisé à cette fonction dite régalienne: le tout sécuritaire.

Mensonge des élections "libres": les grands partis sont dopés par les puissances d'argent au prix de leur docilité. Les grands élus prétendent tout régenter, mais leur marge de manœuvre ne cesse de se réduire. Le mensonge inverse est aussi à rejeter: ils ne sont pas totalement impuissants, ils gèrent

quand même près de la moitié de nos revenus. Leur souci principal semble être de se faire réélire, et c'est humain, car la politique est devenue un métier, d'autant plus qu'en s'y jetant, l'on a tous les risques de sacrifier sa carrière professionnelle, du moins dans le secteur privé. De ce fait les partis politiques gèrent l'immédiat sans préparer suffisamment l'avenir. L'on tape à suivre dans des budgets fortement déficitaires. La masse des pauvres et demi-pauvres croit que le déficit est quelque chose de théorique: or il s'agit bien de dettes réelles que nos enfants et petits-enfants devront rembourser dans un contexte plus difficile que le nôtre. Quant à la planche à billets, parfois souhaitée dans les mêmes milieux populaires, elle ne produit que de la monnaie de singe, elle ne fait que doper les prix. Mensonges électoraux, promesses intenable, parfois sincères hélas, et c'est ça le pire, cet aveuglement à fixer le guidon au lieu de regarder plus loin la route! Le candidat Sarkozy promettait l'amélioration du pouvoir d'achat: la crise est venue, et l'on connaît la suite, mais il était déjà mal parti. Et voici qu'un possible candidat pour 2012, François Hollande, enfourche le même dada, mais sur une selle de gauche, comme en amazone, nous promettant radio-phoniquement l'amélioration du niveau de vie et le progrès, comme s'il suffisait de vouloir. Mais quelle sorte de progrès? Le "toujours plus"? Sur cette ligne-là, on va tout droit dans le mur. Comment l'ignorer? Voilà justement le mensonge fondamental,

“ Le mensonge fondamental est de faire comme si le monde était un Far West illimité...”

source de tous les autres: faire comme si le monde était toujours un Far West illimité! Faute d'avoir quelques planètes de rechange, il faudra forcément exclure le gaspillage et partager les ressources. Certains se chargent d'ailleurs du partage, mais à leur profit, de la façon la plus arbitraire, injuste, sauvage, égoïste: nos fameux actionnaires-dictateurs, avec leur cortège de traders et de banquiers et tous les gourous bananiers du néo-libéralisme triomphant à la Pyrrhus. Aux autorités politiques de reprendre leur pouvoir de contrôle aux différents niveaux et aussi à l'échelle mondiale: peut-on jouer correctement au foot ou au rugby sans arbitres? Quel massacre!

Malgré tout, si le niveau de vie doit augmenter en Afrique, en Asie, en Amérique latine, le nôtre s'en ressentira forcément. Il nous faut donc modérer nos appétits et renoncer en Occident au "toujours plus". Il s'agit de répartir les efforts, les ressources et les résultats du travail avec plus de justice sociale, mais aussi d'améliorer en même temps la qualité de la vie, par exemple avec moins d'hypercompétition, de pollution et de nuisances, de dégâts collatéraux et de stress... Pour le dire clairement, courageusement, je ne vois qu'un grand parti dans la République française: Europe Ecologie - les Verts. Je ne serai sans doute pas seul à le penser vers 2012, et même avant.

Notre couverture: Aurore Martin, dans l'attente de son extradition.

Sur votre agenda

Abendoa:


- **Judi 23, 20h30, BIARRITZE** (Musée Historique, rue Broquedis). Concert "Noël Basque, Noël Russe" avec le chœur d'Hommes basque Aizkoa, le Chœur Sirine de Moscou, Chœur mixte. Dans le cadre de l'Année France-Russie 2010, organisé par La Toison d'Art et Aizkoa. Tarifs 16 et 12 euros. Rens.: 05 59 24 86 28.
- **Dimanche 26, 17h,**

ITSASU (salle Sanoki).

- "Hau dela, hori dela", pièce de théâtre en basque par la compagnie Eleka.
- **Jusqu'au vendredi 31, de 10h à 19h, BAIONA** (Librairie Elkar). Exposition de photographies "Regards d'enfants".
- **Jusqu'au dimanche 2 janvier, de 11h à 19h, URDAZUBI** (Cloître). Exposition "50 ans de peinture basque".

Sommaire

- **CAHIER N°1 ENBATA**
Vers l'extradition d'Aurore Martin... 4, et 9
Le projet territorial... 10 et 11
- **CAHIER N°2 «ALDA»**... quatre pages de 5 à 8



COMME TARTARO
L'AMORCE-VOL
A ENBATA!

Idée de cadeau pour un ami... un abonnement à Enbata

12 pages pour être à la page

Abonnement

à retourner à *Enbata* avec un chèque de 60 €

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

■ **Enbata**, hebdomadaire politique basque, 3 rue des Cordeliers, 64100 Bayonne. Tél.: 05 59 46 11 16 – Fax: 05 59 46 11 09

Abonnement d'un an: 60€

Responsable de la publication: Jakes Abeberry. **Dessins:** Etxebeltz. Imprimerie du Labourd, ZI Saint-Etienne à Bayonne. Commission paritaire n°0312 C 87190 **Mail:** enbata@wanadoo.fr